

LUTTE CONTRE LE MILDIOU

Le cuivre sauvé de justesse

Le cuivre est réautorisé pour sept ans mais à une dose réduite à 4 kg/ha/an. Le lissage est préservé. À Bordeaux et en Champagne, ce plafond sera difficile à respecter.

Ca passe ou ça casse ? Le 27 novembre, les États membres de l'Union européenne ont ré-homologué le cuivre mais à une dose réduite de 4 kg/ha par an en moyenne sur sept ans (voir encadré ci-dessous). Une décision qui n'enchantait guère la profession, même si elle reconnaît qu'elle vaut mieux que 4 kg/ha/an sans lissage, voire une interdiction comme le souhaitaient certains.

« On a toujours défendu 6 kg/ha/an. À 4 kg, même avec lissage, ce sera compliqué pour certains vignobles comme la Champagne ou ceux de la façade atlantique », souligne Jacques Carroget, vigneron bio dans le Muscadet et secrétaire national viticulture à la Fnab. Thomas Montagne, le président des Vignerons indépendants de France, confirme : **« Selon une enquête réalisée auprès de nos adhérents, 20 % des vignerons bio dépassent les 4 kg/ha/an en moyenne lissés sur cinq ans. Il y a un risque de déconversion. Il faut que la recherche soit boostée pour que nous ayons des alternatives »,** prévient-il.

L'inquiétude est particulièrement palpable en Champagne. L'Association des champagnes biologiques et la Fédération régionale de l'agriculture biologique (Frab) du Grand-Est ont interrogé les vignerons bio de la région. D'après cette enquête, ces producteurs ont utilisé 4,33 kg/ha/an de cuivre en moyenne sur la période 2012-2016. **« 4 kg/ha/an lissé, ça ne passe pas pour 63 % des bios. Cette règle va considérablement freiner le développement de la bio en Champagne »,** regrette Olivier Horiot, viticulteur en biodynamie aux Riceys, dans l'Aube. Dans son domaine de 8,5 ha, Olivier Horiot mène depuis dix ans des essais pour réduire les doses de cuivre avec des tisanes, des extraits fermentés, des algues, des écorces de levures, des huiles essentielles... **« Cette année, dans un essai, j'avais pour objectif de mettre moins de 4 kg/ha de cuivre. J'ai débuté les traitements contre le mildiou avec 100 g de cuivre par hectare que j'ai associés à des produits naturels. Au final, j'ai utilisé 4,4 kg/ha de cuivre et perdu 85 % de ma récolte, malgré deux passages supplémentaires pour calmer l'épidémie. Mettre la pression**



pour réduire les doses est contre-productif car on prend davantage de risques. Les nouveaux venus qui ne sont pas préparés ou qui n'ont pas le bon équipement prendront des claques... » Dans le Bordelais, Stéphane Becquet, agronome et vinificateur au Syndicat des vignerons bio d'Aquitaine, confirme l'inquiétude des vignerons. **« Les années normales, ils mettent entre 1 à 3 kg/ha. Mais les années difficiles, ils sont plutôt entre 4 et 6 kg, voire plus. Avec 4 kg, cela va être très compliqué, surtout si les années comme 2018 se répètent. C'est pourquoi la profession demandait à rester à 6 kg. Néanmoins, les viticulteurs feront tout pour que ça**



« Mettre la pression pour réduire les doses est contre-productif car on prend plus de risques. »

Olivier Horiot, viticulteur en biodynamie aux Riceys, dans l'Aube.

Le lissage voté in extremis

Les États membres de l'Union européenne sont finalement parvenus à un accord.

Le 27 novembre à Bruxelles, ils ont voté pour une ré-homologation du cuivre à la dose maximale de 28 kg/ha pour sept ans, soit 4 kg/ha/an lissé sur sept ans sans limite maximale annuelle. **« Les produits à base de cuivre, en raison de leur persistance et de leur toxicité, sont candidats à la substitution par d'autres produits, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être ré-homologués que pour sept**

ans », précise la Commission européenne. Celle-ci doit désormais adopter formellement cette décision et la publier au *Journal Officiel* pour qu'elle entre en vigueur avant l'expiration de l'autorisation actuelle, fin janvier 2019. Dans les trois mois suivant cette publication, les entreprises devront demander le renouvellement de l'AMM pour leurs produits. La limitation des doses figurera sur l'AMM. Tous les viticulteurs devront appliquer cette règle, qu'ils soient en bio ou en conventionnel.



LA DOSE DE CUIVRE de 4 kg/ha/an en moyenne lissée sur sept ans va être difficile à tenir partout. © J.C. GUTNER



« En 2018, année qui fera référence en termes de pression de mildiou, je suis monté à 5,5 kg. À l'inverse, en 2017, je n'ai mis que 3,5 kg. »

Laurent Cassy, vigneron en bio à Morizès, dans l'Entre-Deux-Mers

« passe. Les premières années, il n'y aura pas de problème car il y a le lissage. On fera un bilan dans trois à quatre ans. »

Laurent Cassy, vigneron à Morizès, dans l'Entre-Deux-Mers, cultive 48 ha de vigne. Il est certifié bio depuis 2013. « En 2018, année qui fera référence en termes de pression de mildiou, je suis monté à 5,5 kg. À l'inverse, en 2017, je n'ai mis que 3,5 kg. Dans mon domaine, avec le lissage, ça devrait passer. Mais ce ne sera pas possible partout », estime-t-il. Selon lui, les vignerons bio ne seront pas les seuls à se retrouver en difficulté : les conventionnels aussi, beaucoup utilisant du cuivre dans leur programme.

Dans le Sud-Est, vignerons et techniciens sont plus sereins. « Avec le lissage, 4 kg/ha/an, c'est faisable. Mais les vignerons devront être encore plus rigoureux. Cela demandera davantage de technicité avec des marges de manœuvre plus réduites », indique Nicolas Constant, de SudVinBio.

Emma Carrot, conseillère viticole bio à la chambre d'agriculture de l'Hérault, confirme : « Nous aurions aimé le maintien à 6 kg/ha/an. Mais comme le lissage est préservé, la difficulté de passer à 4 kg est à relativiser. »

La technicienne a coordonné une enquête sur les quantités de cuivre utilisées cette année en Occitanie. « En moyenne, les viticulteurs bio en ont appliqué 4,2 kg/ha contre 2,4 kg/ha en 2017. 16 % d'entre eux ont dépassé les 6 kg et 52 %, les 4 kg. On leur a demandé ce qui était préférable pour eux entre le

maintien à 6 kg/ha/an mais sans lissage ou le passage à 4 kg/ha/an avec lissage. 45 % des vignerons ont opté pour la deuxième proposition et 17 % pour la première. Ils tiennent surtout au lissage. Si on était passé à 4 kg/ha sans lissage, 55 % des vignerons auraient quitté la bio », détaille-t-elle.

« On va freiner le développement du bio en Champagne »

Mêmes échos en Bourgogne. « C'est le lissage qu'il nous fallait. Et sept ans, c'est encore mieux que cinq. Cela nous permettra d'augmenter les doses les années compliquées. Il n'y aura pas de tricherie », rapporte Agnès Boisson, de BioBourgogne.

Cette technicienne a relevé les quantités utilisées par un échantillon de viticulteurs. Elle égrène les chiffres : « Entre 3,5 et 4 kg en 2018, 2,9 kg en 2017, 5 kg en 2016, 2,1 kg en 2015 et 2,6 en 2014 : nous sommes plutôt prêts

vis-à-vis de la nouvelle réglementation. » Comme c'est le cas pour Bruno Clavelier. Ce vigneron en biodynamie à Vosne-Romanée à l'habitude de travailler avec des doses encore moindres sur ses 6,5 ha car le cahier des charges Demeter impose de ne pas dépasser 3 kg/ha/an en moyenne sur cinq ans, tout en autorisant jusqu'à 4 kg sur dérogation. « En 2016, nous avons subi une très forte pression de mildiou et avons mis 3,9 kg/ha », rapporte le viticulteur.

Selon lui, la nouvelle réglementation sera « tendue » pour ses confrères en conversion qui n'ont pas son expérience et ceux qui sont dans des zones à forte pression de mildiou ou sur des sols argileux qui se ressuent difficilement. Sans oublier les conventionnels « qui utilisent davantage de cuivre en raison de l'augmentation des résistances aux produits de synthèse. Souvent, ils les appliquent à la dose homologuée. Dans ce cas, ils arrivent très vite aux 4 kg/ha. Ils devront s'habituer à mettre des doses plus faibles par application ». **CHRISTELLE STFF**

Un plan « cuivre » en préparation

« U » ne dynamique de restriction des usages du cuivre est enclenchée depuis plusieurs années. Il est temps que le gouvernement prenne la mesure du changement que cela implique et qu'il agisse pour préserver ses filières biologiques », estime Jacques Carroget, vigneron bio et secrétaire national viticulture à la Fnab. Cette organisation demande ainsi à l'État de mettre en place un plan « cuivre ». L'objectif : mobiliser la recherche pour trouver des alternatives, améliorer les connaissances sur le mildiou et vérifier les impacts du cuivre sur le terrain. Le gouvernement devrait présenter une feuille de route début 2019.